

Intergroup
SUSTAINABLE HUNTING, BIODIVERSITY & COUNTRYSIDE ACTIVITIES
Intergroupe
CHASSE DURABLE, BIODIVERSITÉ & ACTIVITÉS RURALES
Intergruppe
NACHHALTIGE JAGD, BIODIVERSITÄT & LÄNDLICHE AKTIVITÄTEN
Intergruppo
CACCIA SOSTENIBILE, BIODIVERSITÀ & ATTIVITÀ RURALI
Intergrupo
CAZA SOSTENIBLE, BIODIVERSIDAD & ACTIVIDADES RURALES

Réunion du 23.02.2005

Députés

AYUSO GONZÁLEZ M^a Pilar (PPE-DE / Es)
BACO Peter (NI / Sk)
BERLATO Sergio (UEN / It)
BUSK Niels (ALDE / Dk)
CAPOULAS SANTOS Luis M. (PSE / Pt)
DEGUTIS Arunas (ALDE / Lt)
DESS Albert (PPE / DE)
EBNER Michl (PPE-DE / It)
EK Lena (ALDE / Sw)
FARAGE Nigel (IND/DEM / UK)
FJELLNER Christopher (PPE-DE / Sw)
FRIEDRICH Ingo (PPE-DE / De)
GLATTFELDER Béla (PPE / Hu)
GOUDIN Hélène (IND/DEM / SW)

Représentés

De POLI Antonio (PPE-DE / It)
NICHOLSON James (PPE-DE / UK)

Assistants

ARMSTRONG Gillian (assistant J. NICHOLSON)
BENSMINE Stéphane (*Chef de Cabinet* V. MATHIEU)

Observateurs

BUTLER Ken (*National Gamekeepers Association*)
CARETTA Maria Cristina (CONFAVI)
GIRARD Ronan (ELO)
HOGG Alex (*Scottish Gamekeepers Association*)
HOGGARTH Tim (FACE)
KLEIS Wolfgang (EJAK)
LATRONCHE André (UNADGCP)

Secrétariat

LECOCQ Yves (FACE)

GRABOWSKI Dariusz (IND/DEM / Pl)
HELMER Roger (PPE-DE / UK)
HEDKVIST PETERSEN Ewa (PSE / Sw)
HUDGHTON Ian (Verts / UK)
LEHTINEN Lasse (PSE / Fin)
LULLING Astrid (PPE-DE / Lu)
MATHIEU Véronique (PPE-DE / Ft)
NAVARRO Robert (PSE / Fr)
PARISH Neil (PPE-DE / UK)
PURVIS John (PPE-DE / UK)
RÜBIG Paul (PPE-DE / At)
SCHIERHUBER Agnes (PPE-DE / At)
SEEBER Richard (PPE-DE / At)
STURDY Robert (PPE-DE / UK)

Excusés

BLOOM Godfrey (IND/DEM / UK)
DEPREZ Gérard (ALDE / Be)
GRANDES, Luis de (EPP-ED / Es)
HOPPENSTEDT Karsten F. (PPE-DE / DE)
Von WOGAU Karl (PPE-DE / De)

CRAWFORD Judith (assistant J. PURVIS)
MICH Paola (assistant M. EBNER)
TOSO Alberto (assistant A. DE POLI)

MONSON John (SCI)
NODDER Charles (*National Gamekeepers Association*)
SCHOCH Liliane (COMURNAT)
de TURCKHEIM Gilbert (FACE)
ULLMANN Norbert (SCI)
Von WÜLFING Goddert (DJV)
WADDELL Lindsay (*National Gamekeepers Association*)

ESPÁRRAGO Manolo(FACE)

1. Préliminaires

M. EBNER, en sa qualité de Président de l'Intergroupe, ouvre la réunion et accueille tous les Députés européens présents ou représentés, ainsi que les orateurs et experts invités.

Il signale que jusqu'à présent 73 Députés européens ont rejoint l'Intergroupe.

Il annonce également qu'une réunion supplémentaire de l'Intergroupe pourrait se tenir lors de la séance plénière du mois de mars à Strasbourg afin de pouvoir examiner avec A. SCHIERHUBER son *Rapport* sur le futur Règlement «Développement rural», étant donné qu'il s'agit d'un thème d'un grand intérêt pour l'Intergroupe. Les Membres seront informés dans les meilleurs délais de cette réunion.

2. Discussion & adoption finale du Règlement intérieur pour l'Intergroupe

M. EBNER invite les Membres à se prononcer sur trois options pour une nouvelle dénomination de l'Intergroupe :

Chasse durable, Biodiversité & Activités rurales

Ruralité, Biodiversité & Chasse durable

Biodiversité, Chasse durable & Activités rurales

R. HELMER est d'avis que le concept «Chasse durable» devrait figurer en première position dans le nom de l'Intergroupe afin de souligner son intérêt principal. Quant à la version anglaise du nom, il préfère «*Countryside activities*».

Les Membres de l'Intergroupe décident, à l'unanimité, d'adopter la dénomination suivante :

« Intergroupe Chasse durable, Biodiversité & Activités rurales ».

M. EBNER demande ensuite l'avis des Membres sur sa proposition d'ajouter en dessous du nom de l'Intergroupe la référence suivante aux thèmes généraux dont l'Intergroupe pourra s'occuper :

« gestion de la faune sauvage – pêche – sylviculture – conservation de la nature »

Cette proposition est approuvée à l'unanimité. Le nouveau *Règlement intérieur* de l'Intergroupe (en annexe) est ainsi approuvé dans son intégralité.

3. Election de Membres supplémentaires pour le Bureau

M. EBNER informe les Membres qu'il a reçu quatre nouvelles candidatures pour le *Bureau*. Il s'agit de A. DESS (PPE-DE, Allemagne), L. EK (ALDE, Suède), L. LETHINEN (PSE, Finlande) et A. LULLING (PPE-DE, Luxembourg). Il remercie ces collègues pour leur intérêt et leur volonté d'engagement et déclare son soutien à ces candidatures étant donné qu'elles vont donner une meilleure représentativité politique et géographique.

H. GOUDIN aimerait savoir s'il y a déjà un Membre du Groupe IND/DEM au sein du *Bureau*.

M. EBNER confirme qu'à la réunion précédente de l'Intergroupe, D. GRABOWSKI, Député du Groupe IND/DEM pour la Pologne, avait été élu en tant que Coprésident.

L'Intergroupe élit à l'unanimité ces quatre nouveaux Membres du *Bureau*.

Le Bureau définitif de l'Intergroupe est donc constitué comme suit :

Président-Coordinateur : M. EBNER (PPE-DE / I)
Première Coprésidente : V. MATHIEU (PPE-DE / F)
Coprésidents: S. BERLATO (UEN / I)
A. DESS (PPE-DE / D)
L. EK (ALDE / SW)
D. GRABOWSKI (IND-DEM / POL)
L. de GRANDES (PPE-DE / ES)
L. LETHINEN (PSE / FIN)
A. LULLING (PPE-DE / LUX)
R. STURDY (PPE-DE / UK)

4. Gardes-chasse particuliers dans l'UE

V. MATHIEU reprend la présidence la réunion, en signalant que le sujet des gardes-chasse particuliers est le premier sujet « technique » que l'Intergroupe traite depuis sa reconstitution. Elle souligne l'importance « sur le terrain » du travail et des missions des gardes-chasse particuliers et elle invite les trois représentants de ce secteur à présenter brièvement leurs activités, préoccupations et attentes.

W. KLEIS, Président de l'EJAK (*Conférence européenne des gardes-chasse particuliers*) constate que, bien que les compétences et formations des gardes-chasse varient considérablement d'un pays à l'autre, ils partagent tous une grande motivation pour leur métier. Il insiste aussi sur le rôle éducatif et de sensibilisation des gardes-chasse envers le grand public. W. KLEIS rappelle également l'importance des gardes-chasse pour la conservation d'espèces en déclin (comme le Petit ou le Grand tétras), notamment à travers le contrôle de leurs prédateurs, généralement des espèces « opportunistes ». À cet effet, le piégeage constitue un moyen indispensable, souvent réservé aux gardes-chasse.

(Le texte intégral de ce discours est disponible sur demande auprès du Secrétariat)

K. BUTLER, Président du *National Gamekeepers Organisation* (RU), présente le rôle clé des gardes-chasse pour la gestion de la faune sauvage. Ceci inclut notamment le fait d'assurer un prélèvement durable des espèces « gibier », la création d'habitats adéquats pour la faune, la régulation (pas l'élimination !) d'espèces « opportunistes » et l'élevage d'oiseaux gibier destinés à repeupler des territoires. Les gardes-chasse contribuent aussi à la conservation des espèces « non gibier » et des études scientifiques démontrent que là où un garde-chasse exerce sa fonction il y a plus de biodiversité. K. BUTLER demande en outre une approche flexible pour permettre aux gardes-chasse d'utiliser les dérogations de la Directive « Oiseaux ». Enfin, il lance un appel au PE pour tenir compte de la prise de position de la FACE concernant la Proposition de Directive sur le « piégeage ».

(Le texte intégral de ce discours est disponible en anglais sur demande auprès du Secrétariat)

A. HOGG, Président du *Scottish Gamekeepers Association*, complète les informations et points de vues présentés par les deux orateurs précédents en donnant des précisions sur la situation en Ecosse, une région qui jouit d'une grande beauté et diversité naturelles et où la chasse joue un rôle important pour conserver l'environnement et les structures ruraux. Dans cette optique, la contribution des gardes-chasse est essentielle.

N. PARISH constate une diminution de beaucoup d'espèces telles que les moineaux. Les méthodes agricoles intensives ont probablement leur part de responsabilité, mais l'impact des oiseaux de proie est souvent avancé également. Il peut donc être nécessaire de pouvoir réguler certaines espèces d'oiseaux de proie, quand le niveau de leurs populations le demande.

Au Royaume-Uni, l'interdiction de la chasse à courre risque d'être suivie d'actions contre d'autres formes de chasse, dont la chasse à tir. Selon lui, le garde-chasse est bien placé pour présenter au grand public, comme aux hommes politiques, le rôle positif que la chasse peut avoir en matière de conservation de la nature.

D'après A. SCHIERHUBER, l'exemple de ce qui se passe au Royaume-Uni montre que la société doit mieux comprendre la ruralité. En Autriche aussi, les gardes particuliers jouent un rôle important. Elle souligne la nécessité d'une collaboration entre gardes-chasse, propriétaires fonciers et autres acteurs de la ruralité et remercie les gardes-chasse pour leur contribution positive.

R. HELMER remercie les orateurs, puis fait référence également à l'interdiction toute récente de la chasse à courre au Royaume-Uni. Il indique que malgré cette interdiction, des dizaines de milliers de personnes viennent de manifester leur sympathie vis-à-vis de la chasse à courre en participant le week-end précédent à une chasse. Environ 72 renards auraient été pris en toute légalité, en profitant des nombreuses lacunes que comporte cette nouvelle Loi interdisant la chasse à courre.

Une autre activité rurale interdite et encore plus durement touchée que la chasse à courre, est la pratique du «Hare coursing» (poursuite du lièvre avec des lévriers). Il signale des projets de collaboration transfrontalière pour que cette activité puisse continuer à se pratiquer, par les britanniques, en France.

R. STURDY estime que la chasse à courre n'a pas réussi à faire passer son message au grand public et que la prochaine cible des opposants à la chasse sera la chasse à tir. Il demande l'avis de professionnels sur l'impact positif de la chasse sur la biodiversité.

K. BUTLER et A. HOGG sont d'avis que l'effort de communication doit porter principalement sur les jeunes, en particulier au niveau des écoles, où les élèves sont souvent endoctrinés pour devenir végétariens.

A. LULLING confirme qu'au Luxembourg, il existe une campagne anti-chasse, mais elle affirme également qu'elle doit sa dernière réélection aux chasseurs, car elle les défend depuis 1989 au Parlement européen. Par conséquent, son conseil est de ne pas avoir peur de défendre les chasseurs car contrairement à une idée répandue, c'est aussi «politiquement payant».

La *Fédération Saint-Hubert des Chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg* concentre son action de communication sur les jeunes, notamment en présentant une exposition itinérante dans les écoles sur le thème de la chasse.

H. GOUDIN informe qu'en Suède, l'*Association des chasseurs* a d'excellents programmes d'information et d'éducation pour le public scolaire. En tant que chasseur et institutrice, elle-même a appris aux enfants les bénéfices de la chasse.

W. KLEIS rappelle que la chasse est perçue de manière différente d'un pays à l'autre. En Autriche et en Bavière, par exemple, l'image de la chasse est plutôt positive. Dans certaines régions, les gardes-chasse ont du matériel didactique adapté pour assurer ce rôle de communication et de sensibilisation. Il indique par ailleurs, que la menace de retirer le Grand tétras de la liste des espèces gibier va certainement mener à une diminution de ses effectifs en raison de la démotivation des principaux moteurs de sa conservation que sont les chasseurs. Transférer une espèce de la Loi « chasse » vers la Loi « nature » peut diminuer en fait le degré de protection pour l'espèce, notamment parce que les amendes et peines encourues diminuent pour ceux qui nuisent à l'espèce.

L. EK donne des informations sur les programmes d'éducation en Suède, en évoquant notamment le fait que les cours de préparation à l'examen de chasse peuvent être donnés dans les écoles. Elle est convaincue de la valeur éducative de la chasse, qui s'illustre en particulier par le fait que les statistiques montrent que les jeunes qui chassent ont une attitude plus responsable et disciplinée que d'autres.

Au vu de l'impact positif de la chasse sur la ruralité, il lui semble même que des finances de Fonds structurels communautaires pourraient sans doute être utilisés pour améliorer la situation de la chasse.

A. SCHIERHUBER estime qu'il faut concentrer ses efforts sur les enseignants. En tant qu'agricultrice, elle est consciente du fait que la faune sauvage et ses habitats ont besoin d'être gérés et c'est précisément le rôle de tout chasseur.

En France, une association d'enseignants chasseurs se met actuellement en place et Madame MATHIEU estime que cette idée mérite d'être exportée. Le garde-chasse a un rôle clé à jouer dans le rôle de la communication et de la sensibilisation vis-à-vis du grand public. Elle conclut en annonçant que l'Intergroupe préparera une Résolution sur le rôle du garde-chasse (en annexe), car ce dernier mérite d'être reconnu par le Parlement européen, même si formellement parlant, l'UE n'a pas de compétences particulières dans ce domaine. Madame MATHIEU remercie les intervenants pour la richesse de leurs propos.

5. Prochaine réunion

Sous réserve de confirmation, une réunion supplémentaire « Développement rural » serait tenue le **mercredi 9 mars**. Par après, il est prévu de tenir une réunion présidée par V. MATHIEU le **mercredi 13 avril** au sujet de la *Proposition de Directive* « Normes de piégeage ».

Le *Président* M. EBNER remercie tous les participants et clôt la réunion.

M. E.

Intergroup
SUSTAINABLE HUNTING, BIODIVERSITY & COUNTRYSIDE ACTIVITIES
Intergroupe
CHASSE DURABLE, BIODIVERSITÉ & ACTIVITÉS RURALES
Intergruppe
NACHHALTIGE JAGD, BIODIVERSITÄT & LÄNDLICHE AKTIVITÄTEN
Intergruppo
CACCIA SOSTENIBILE, BIODIVERSITÀ & ATTIVITÀ RURALI
Intergrupo
CAZA SOSTENIBLE, BIODIVERSIDAD Y ACTIVIDADES RURALES

PROJET

Résolution concernant les gardes-chasse particuliers

Suite à leur réunion du 23 février 2005 au Parlement européen à Strasbourg, les Députés européens, Membres de l'Intergroupe « *Chasse durable, Biodiversité et Activités rurales* » :

- Reconnaissent pleinement l'importance du travail et du statut du garde-chasse particulier dans l'UE, notamment en matière de gestion du gibier, de conservation de la faune sauvage, d'aménagement des territoires, de régulation d'espèces « opportunistes », de suivi des populations et de prévention du braconnage ou d'autres infractions environnementales.
- Constatent la contribution significative que les gardes-chasse apportent à une chasse durable et de cette façon également au bien-être économique et social des communautés rurales.
- Encouragent, tout en rappelant qu'en application du principe de *subsidiarité* l'UE n'a pas de compétence particulière dans ce domaine, les représentants des gardes-chasse particuliers de mieux se structurer à l'échelle de l'UE, notamment afin d'examiner les possibilités d'harmoniser certains aspects de leur profession.
- Soulignent le rôle essentiel que le garde-chasse particulier peut jouer dans la sensibilisation et l'éducation du grand public et de tous les utilisateurs de la nature pour communiquer de façon efficace le message de l'utilisation durable en tant qu'instrument pour la conservation de la biodiversité.